



Namur, le 2 JUIN 2020

Personne de contact :

Florence Trum

florence.trum@gov.wallonie.be

Nos Réf. NAT/CT/MaS/LiD/FIT/AnA/COU2020/2494

Objet : Développement rural - Révision du mécanisme de subventionnement

Mesdames, Messieurs, Bourgmestre et Echevins,

Votre commune a élaboré un Programme Communal de Développement Rural (PCDR) qui est actuellement valide. La mise en œuvre des différents projets et actions rythment probablement la vie de votre commune, celle de vos concitoyens, et particulièrement celles des membres de la Commission locale de développement rural (CLDR).

Peut-être avez-vous introduit une nouvelle demande de convention (convention-faisabilité ou convention-exécution) pour concrétiser l'une ou l'autre fiche-projet de votre PCDR sous cette législature et vous vous interrogez sur sa bonne issue.

Je suis consciente de ces interrogations et je comprends votre impatience.

Cependant, il m'était indispensable de prendre le temps d'envisager comment la politique du développement rural et ses modalités de mise en œuvre pourraient, entre autres, soutenir plus favorablement les enjeux actuels et s'adapter aux différentes contraintes budgétaires. Après concertation, ces réflexions seront formalisées par la publication d'une nouvelle circulaire ministérielle qui vous sera communiquée à l'automne prochain. Vous comprendrez, dans ce contexte, que je n'approuverai pas de nouveaux projets de développement rural nécessitant un engagement financier avant l'adoption de cette nouvelle circulaire.

Je vous encourage à profiter de l'été pour mettre en œuvre les projets de votre PCDR ne nécessitant pas les subsides du développement rural pour leur réalisation et analyser les opportunités qui pourraient exister entre les initiatives citoyennes et de solidarité ayant émergés lors de cette période de confinement et les projets et actions de votre PCDR. En ce qui concerne les nouvelles demandes de conventions que vous auriez pu introduire, l'administration SPW-ARNE reviendra vers vous afin de les adapter aux nouvelles modalités qui seront mises en œuvre.

Je vous présente, Mesdames, Messieurs, Bourgmestre et Echevins, mes salutations les meilleures.

La Ministre,

Céline TELLIER